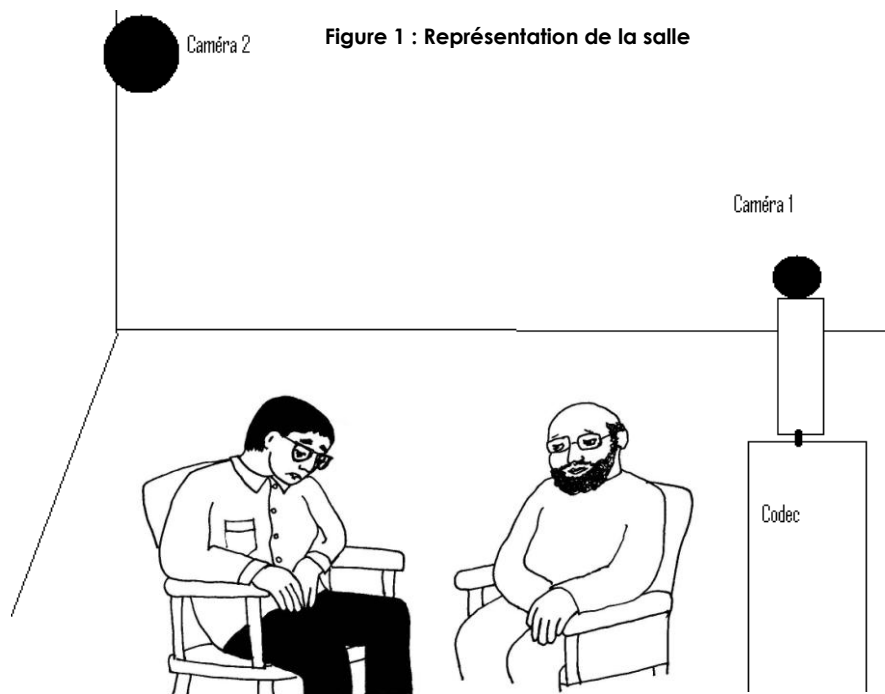


## Installation de la caméra de télépsychiatrie

### 1 Emplacement

La salle prédéfinie comme salle de visioconférence par l'établissement hôte sera équipée d'un système constitué d'un moniteur, d'un codec et de deux caméras :

- La première caméra, située sur le codec, permet une vision de face du patient lors de la visioconférence;
- La deuxième caméra (Sony SSC-N21A) est installée derrière le patient à l'extrémité de la salle, permettant une vision en contre-champ. Cette caméra fixe assure la sécurité, au cas où le patient sortirait du champ de vision de la première caméra.



### 2 Branchement

Caméra 2 (Sony SSC-N21A) :

- Sortie de la caméra 2 vers l'entrée du codec (câble vidéo);
- 24V AC/12V DC power input cable.

### 3 Plaque murale

Une plaque murale (1 GANG) est nécessaire afin de faire la connexion entre le chariot mobile de visioconférence et la caméra fixée dans la salle. Cette plaque est fournie par le groupe de télésanté durant la durée du projet CvSSS, mais l'établissement doit prévoir un espace pour celle-ci. Elle doit être placée le plus près possible de l'endroit désigné pour le chariot.

La sortie de la caméra 2 devra être reliée à la plaque. Un câble vidéo permet de connecter la plaque à l'entrée vidéo du chariot mobile. La longueur de ce câble dépendra de la distance entre le chariot et cette caméra.

Communiquez avec le CvSSS pour en savoir plus

**1 877 536-3202**

**www.cvsss.ca**